

Rapport de jury certification Français Langue Seconde (FLS) - session 2023

Le jury de la session 2023 a été composé de trois membres : Claire COLOMBEL-TEUIRA, Maitresse de conférence en Sciences du langage, Emilie DERNONCOURT, Formatrice au Casnav et coordonnatrice d'une UPE2A et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres, responsable du Casnav.

Finalité

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler la principale finalité : la certification **permet d'évaluer si les candidats sont en mesure de prendre en charge une UPE2A ou d'être des personnes ressources dans leur contexte professionnel de référence** (école, circonscription, collège, lycée...).

Pour être identifiés comme personnes ressources, les candidats qui se présentent à la certification Français Langue Seconde doivent en conséquence pouvoir montrer qu'ils ont les connaissances et compétences suffisantes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre :

1. pour assurer un enseignement de Français Langue Seconde

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;

2. pour accompagner le parcours d'apprentissage de leurs élèves au sein de l'école ou de l'établissement, en lien avec leurs collègues

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;

- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.
- la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement.

3. pour interagir avec les différents acteurs du système éducatif en général (et notamment avec les acteurs du Casnav)

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ; éducation plurilingue et interculturelle)
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (dans une perspective de diplomation notamment)
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion (dans une perspective d'orientation notamment)
- la capacité à interagir avec les parents des élèves allophones, à prévenir leurs difficultés et à les conseiller en fonction de leur situation pour leur permettre ensuite de suivre la scolarité de leur enfant.

La session 2023 en chiffres

Evaluation

Cette session 2023 de la certification complémentaire en Français Langue Seconde a rassemblé 17 candidats présents (sur 21 inscrits) : 8 candidats à la certification pour le 1^{er} degré et 9 candidats à la certification pour le 2nd degré.

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Taux de réussite
1er degré	9	8	5	09	15	11,13	62,5%
2nd degré	12	9	7	08	18	12,11	77,7%

Profil des candidats

On peut noter que les candidats qui se sont présentés au jury avaient des profils variés, ce dont le jury se réjouit. Parmi eux :

- Parmi l'ensemble des candidats : 6 enseignaient dans des écoles, 1 enseignait dans une unité spécifique de psychiatrie infanto-juvénile, 2 enseignaient dans des collèges (dont un professeur coordonnateur d'ULIS au collège), 1 enseignait en EREA, 5 enseignaient dans des

lycées (voies générale, technologique et professionnelle) ; 1 enseignante était en disponibilité ;

- Parmi les candidats du 2nd degré : 3 étaient professeurs de Lettres modernes ; 2 étaient professeurs d'Anglais, 1 était professeur d'Espagnol, 1 était professeur de Lettres/Espagnol, 1 était professeur de Lettres/Histoire-géographie, 1 était professeur d'Hôtellerie-Restaurant ;
- Parmi l'ensemble des candidats : tous étaient titulaires ;
- Parmi l'ensemble des candidats : 1 professeur enseignait dans un établissement privé sous contrat ; 20 enseignaient dans des établissements publics.

Ces résultats appellent quelques commentaires :

- le nombre de candidats est plus élevé que lors de la précédente session, notamment pour les candidats du 1^{er} degré ;
- les candidats du 1^{er} degré semblent s'être mieux préparés à la certification que pour la session 2022 ;
- les disciplines d'origine des candidats du 2nd degré étaient plus variées que lors des sessions précédentes, ce qui laisse penser que la prise en compte des besoins spécifiques des élèves allophones devient progressivement l'affaire de tous les professeurs ;
- de manière plus générale, le jury a apprécié la richesse et la diversité des parcours de vie et des parcours professionnels des candidats.

Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat.

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était assez variable d'un candidat à l'autre. Certains points peuvent notamment être améliorés :

- **le jury regrette que les candidats ne rendent pas mieux compte dans leur dossier de la manière dont ils organisent précisément leur enseignement en Français Langue Seconde** (ou à défaut, s'ils n'assurent pas encore un enseignement en Français Langue Seconde, de la manière dont ils entendent assurer cet enseignement) ;
- **le jury regrette que le dossier ne rende pas suffisamment compte de la manière dont les candidats se projettent dans un rôle de coordination ou de référent** : ont-ils développé des compétences d'animation d'un collectif ? comment mènent-ils des projets avec des collègues ? quels gestes professionnels convient-il d'adopter dans ce cadre vis-à-vis des autres acteurs du système éducatif (professeurs, supérieur hiérarchique, parents...)?
- **le jury rappelle en outre qu'on attend d'un candidat qui présente la certification Français Langue Seconde qu'il maîtrise l'essentiel des textes officiels en vigueur, ainsi que les**

acronymes généralement admis (les textes de références parlent d'UPE2A et non d'UP2A, on est capable de distinguer les élèves allophones, les primo-arrivants et les EANA, etc.).

L'exposé

A l'instar des dossiers, le jury a pu constater que la qualité des exposés était assez variable d'un candidat à l'autre. Il tient toutefois à souligner les points suivants :

- **le jury tient à saluer, de manière générale, la qualité des exposés de cette session** : les candidats avaient, pour leur immense majorité, préparé leur prise de parole et l'exposé a permis au jury de découvrir le cheminement authentique des candidats, leurs interrogations, leurs doutes et une réflexion en prise avec la réalité ;
- **le jury regrette toutefois que les candidats ne rendent pas compte des formations qu'ils ont suivies (et notamment des formations du plan académique de formation) ainsi que des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises lors de ces formations** : le jury rappelle qu'il est nécessaire que les professeurs se forment régulièrement et invite les candidats à expliciter leur stratégie de formation et à préciser ce que la formation a transformé dans leur perception de la réalité et/ou dans leurs gestes professionnels ;
- **le jury regrette enfin que certains candidats ne soient pas en mesure de s'appuyer sur une ou plusieurs observations concrètes de terrain** : c'est souvent ce manque de contact direct avec la réalité de la prise en charge spécifique des allophones qui a fait défaut aux candidats qui n'ont pas été reçus (ex : observation du fonctionnement d'une UPE2A dans une école ou un établissement, observation d'une passation d'évaluation initiale dans le 1^{er} ou le 2nd degré, observation d'une passation du DELF...).

L'entretien

L'entretien permet généralement au jury d'identifier clairement les connaissances et les compétences du candidat, notamment si ces dernières n'ont pas encore pu être discernées à la lecture du dossier ou lors de l'écoute de l'exposé.

Le jury rappelle qu'à la différence des autres certifications complémentaires fondées sur un programme défini, adossées à un enseignement décliné selon des objets ou des thématiques, la certification complémentaire en Français Langue Seconde valide un possible enseignement qui :

- vise des objectifs linguistiques, langagiers, pragmatiques, littéraires, culturels vastes ;
- se base sur une grande variété d'apprenants souvent rassemblés dans une même unité pédagogique ;
- construit à partir de langues diverses et dont certaines sont assurément inconnues de l'enseignant ;
- n'a pas un contenu prédéfini et doit s'élaborer quasiment pour chaque élève en fonction de ses besoins.

Le jury attend donc du candidat une réflexion qui se révèle perspicace et ne répète donc pas le propos plus ou moins stéréotypé de certains manuels, une grande plasticité pédagogique pour s'adapter au public changeant, le sens de l'altérité et une approche de l'autre humaine et humaniste.

Lors de l'entretien, le jury a pu constater notamment que certains candidats :

- avaient du mal à rendre compte de manière précise de leurs réflexions et de leurs pratiques didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde ; par exemple :

- quelle évaluation des connaissances, des compétences et des premiers besoins de l'élève ?
- quelle prise en compte et quel usage de la langue maternelle en cours de FLS ?
- comment développer l'appropriation de l'alphabet latin ?
- quel usage faire de la collaboration entre élèves pour développer les apprentissages ?
- comment développer les connaissances et les compétences des élèves en lien avec les collègues des disciplines d'inclusion ?
- ...
- se représentaient mal les situations dans lesquelles ils pouvaient être sollicités ; par exemple :
 - comment anticiper l'accueil d'élèves de culture étrangère ? comment accueillir leurs parents ? quelles difficultés prévenir ?
 - où peuvent-ils se procurer des documents d'accueil multilingues ? des évaluations multilingues ?
 - à quels degrés de compétences correspondent les différents niveaux du CECRL ? quelle articulation les candidats font-ils entre ces niveaux du CECRL et le niveau de classe dans lequel l'élève est inscrit ?
 - quels conseils les candidats peuvent-ils donner aux élèves et à leurs familles en terme de diplomation ? d'orientation ?
 - comment aider les parents à accompagner les apprentissages de leur enfant ? qu'est-ce qu'un atelier OEPRE ?
 - combien de temps un EANA reste-t-il en UPE2A ?
 - ...

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des quelques questions ci-dessus pour se représenter les échanges qui ont lieu et auxquels ils doivent se préparer ; d'autres questions reprenant les informations de l'exposé pour les approfondir, les expliciter, les nuancer sont également fréquentes.

Conseil aux candidats

Le jury conseille aux candidats de prendre le temps de se former avant de présenter la certification.

Le jury rappelle que le Casnav propose, dans le cadre de la formation continue, un module qui permet aux candidats de prendre en charge les élèves allophones et de préparer la certification complémentaire. Ce module de trois jours se compose :

- d'une journée dédiée aux textes de cadrage et si possible aux évaluations diagnostiques ;
- d'un temps d'observation en UPE2A suivi d'échanges sur la prise en charge pédagogique des élèves ;
- d'un temps de synthèse sur les projets et pratiques pédagogiques.

Ce module ne peut prendre sens que s'il s'accompagne de lectures, de la consultation des sites des Casnav, d'EDUSCOL et des formations « M@gistère ».

La certification complémentaire s'adresse à des enseignants déjà titulaires ou à des contractuels titularisés et ayant vraisemblablement pu bénéficier d'une formation initiale et de la formation continue. Cela signifie que les savoirs liés à la différenciation pédagogique, à l'évaluation, à la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe, conjugaison, phonologie...), à la gestion des groupes constituent des préalables indispensables et que sans leur maîtrise fine il n'est pas envisageable d'obtenir la certification complémentaire en FLS.

Nous rappelons également que tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter le Casnav pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnaire, pour une liste plus étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A.